



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1299

AVIS PUBLIC est donné par les présentes que :

1. Lors de sa séance du 6 décembre 2021, le conseil a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 1299 ORDONNANT L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES, DE LOGICIELS, ET DE SERVICES PROFESSIONNELS Y AFFÉRENTS ET DÉCRÉTANT À CES FINS UNE DÉPENSE ET EMPRUNT DE 2 580 000 \$

2. Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter lors d'une procédure d'enregistrement écrite tenue du 8 au 22 décembre 2021 et il a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 27 janvier 2022.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.
4. Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville au <https://ville.mascouche.qc.ca/mairie/avis-publics/>.

Donné à Mascouche, le 9 février 2022.

L'assistante-greffière,

Original signé par

Me Caroline Asselin
greffe@ville.mascouche.qc.ca